

DÉCONVENTIONNEMENT, OUI - NON ? QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

par l'équipe de Communication de l'APAEELM

L'association des parents d'élèves (APE) se doit de représenter les parents au sein de toutes les instances, commissions et comités du lycée pour traiter tous les sujets qui lui sont propres, mais aussi être présente dans les instances qui dirigent notre établissement : d'une part la Mission laïque française (MLF) et d'autre part l'Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger (AEFE).

Dans un premier temps, nous allons faire une brève description des différentes instances, en incluant celles qui représentent aussi les parents d'élèves. Ensuite, nous nous centrerons sur le cas de notre lycée et l'annonce d'un déconventionnement de l'AEFE dans le dernier rapport d'activité de la MLF.

La première partie apportant des éléments importants pour comprendre la seconde.

I. LES INSTANCES

a. La MISSION LAÏQUE FRANÇAISE



La Mission laïque française est liée à l'État par deux conventions, avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et avec le Ministère de l'Éducation nationale. Elle s'inscrit résolument dans les grandes orientations de la politique étrangère de la France et suit les directives du Ministère de l'Éducation nationale sur la conformité des programmes des établissements scolaires homologués.

Implantées dans 37 pays, les 108 écoles du réseau mlfmonde scolarisent, de la maternelle à la terminale, plus de 61.000 élèves dont 71% sont étrangers. Elles font partie des 566 établissements qui composent le réseau d'enseignement français à l'étranger dont l'autre grand acteur est l'AEFE, opérateur public du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle mène également 23 actions de coopération éducative dans 11 pays.

Au Maroc, la MLF est implantée sous le sigle OSUI (Office scolaire et universitaire international), association sœur à but non lucratif créée en 1996. En Côte d'Ivoire, la Mission laïque Côte d'Ivoire (ML-CI) a été créée en 2014 pour gérer le Lycée international Jean-Mermoz d'Abidjan. Cette association de droit ivoirien à but non lucratif poursuit en Côte d'Ivoire les objectifs de la Mission laïque française.



mlfmonde.org/wp-content/uploads/2016/08/Charte-de-la-Mission-laïque-française_fr.pdf



En 1973, Albert Hatchwell, soucieux de contribuer au rayonnement de la Culture française en Espagne, créa à Pozuelo de Alarcón le Cours Molière, entouré d'une équipe dévouée dont le but était d'assurer un enseignement de qualité et individualisé. Cet établissement scolaire privé français accueille dès la première année 150 élèves de 3 à 11 ans. Ce chiffre augmenta très vite pour atteindre 350 en 1986, année où M. Hatchwell passa le relais à la Mission laïque française.

Historique :

apaelm.com/lycee-moliere

Devant la demande croissante d'inscriptions et en raison de l'étroitesse des locaux, le Lycée Molière choisit de s'établir, en 1993, à Villanueva de la Cañada où la municipalité favorisa son implantation. Très rapidement, l'établissement offrit une scolarisation complète, de la petite section de maternelle aux classes terminales.

Le Lycée français international Molière est conventionné avec l'AEFE. Il est homologué par les Ministères de l'Éducation française et espagnole et reconnu par la «Consejería de Educación» de la Communauté de Madrid. Il prépare ses élèves à deux examens finaux : le Baccalauréat français et l'accès à l'université espagnole.

NEWSLETTER

BULLETIN BIMESTRIEL DE L'APAELM



MAR 2023

SPECIAL EDITION

b. L'AEFE



L'AEFE est l'opérateur public qui, sous la tutelle du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, coordonne le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, communément appelés « lycées français ». À la rentrée de septembre 2022, ce réseau est constitué de de 566 établissements scolaires homologués dont la liste est fixée par un arrêté annuel conjoint des Ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce réseau scolaire unique au monde, présent dans 138 pays, représente un atout et un levier pour l'influence de la France.

c. La FAPEE et la FAPALFE/FAPEE Zone Ibérique



La FAPEE (fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger), a été créée en 1980 par des parents de toutes nationalités. Reconnue d'utilité publique, elle est indépendante de tout groupement d'intérêt catégoriel, politique, syndical ou religieux.

La FAPEE regroupe exclusivement des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français dans le monde et est la seule fédération compétente sur leurs problématiques spécifiques (qui sont différentes de celles de l'enseignement public en France). Elle représente les associations de parents de plus de 180 établissements (AEFE et Mission Laïque/OSUI) répartis dans 90 pays, soit plus de 55.000 familles

La FAPALFE/FAPEE Zone Ibérique, fédération des APE des établissements AEFE et MLF d'Espagne et du Portugal, regroupe 22 établissements français dans le réseau ibérique. Elle est née en 2010 et réunit les APEs non gestionnaires et membres de la FAPEE, des lycées français EGD de Madrid, Barcelone, Valence et Lisbonne, des établissements conventionnés de Malaga et Bilbao, des lycées MLF de Saragosse, Alicante, Gran Canaria, Murcia, Santa Cruz de Tenerife, Séville, Valladolid et Villanueva de la Cañada (Madrid), et Bel-Air (Sant Pere de Ribes, Barcelone)

Les établissements d'Alicante et de Villanueva de la Cañada sont les deux seuls lycées MLF ayant signé une convention avec l'AEFE

Deux membres du conseil d'administration de la FAPEE (représentants des parents) siègent au Conseil d'Administration de l'AEFE où ils ont la possibilité d'exprimer toutes les préoccupations des parents. La FAPEE siège également au Conseil d'Administration de la MLF.

II. LES DIFFÉRENTS STATUTS DES ÉTABLISSEMENTS

A. Les différents status d'établissements de l'AEFE

- Les établissements gérés directement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Parmi les 566 établissements homologués par l'Éducation nationale, 68 sont gérés directement par l'AEFE, établissement public placé sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères. Ces établissements en gestion directe (EGD) sont constitués en services déconcentrés de l'AEFE. Le directeur de l'Agence étant ordonnateur principal de leur budget, ces établissements ne bénéficient pas du statut français d'établissement public local d'enseignement (EPL) et n'ont pas de conseil d'administration propre.

En Espagne, sont EGD les Lycées français de Madrid, Barcelone et Valence.

NEWSLETTER

BULLETIN BIMESTRIEL DE L'APAELM



MAR 2023

**SPECIAL
EDITION**

- [Les établissements conventionnés-](#) **NOTRE LYCÉE**

Les 162 établissements conventionnés du réseau sont gérés par des fondations de droit local à but non lucratif, par des associations de droit français (telle la Mission laïque française), ou de droit étranger. Ils ont passé une convention avec l'AEFE portant notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur leurs relations avec l'AEFE. Ces établissements entretiennent avec elle un dialogue de gestion.

- [Les établissements partenaires](#)

Les autres établissements homologués sont des établissements partenaires. Ils peuvent être gérés par des associations de droit privé français ou étranger. L'accord de partenariat que ces établissements ont contracté avec l'AEFE institutionnalise leur appartenance au réseau d'enseignement français à l'étranger. Il formalise les engagements réciproques des établissements et de l'AEFE. Parmi eux, 90 établissements sont gérés ou sont en partenariat avec la Mission laïque française (MLF). Leurs accords de partenariat s'organisent alors dans le cadre d'un protocole d'entente entre la MLF et l'AEFE.

B. Les différents status d'établissements MLF

- [Établissements en pleine responsabilité \(EPR\)-](#) **NOTRE LYCÉE**

La MLF, l'OSUI et la MLCI, associations sans but lucratif, sont gestionnaires de ces établissements et pleinement responsables sur les plans administratifs, pédagogiques et financiers. Parmi ces établissements, huit sont conventionnés avec l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger et un avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

- [Écoles d'entreprise](#)

Ce sont des établissements qui répondent spécifiquement aux besoins des entreprises françaises et étrangères qui désirent scolariser les enfants de leurs personnels expatriés francophones sur les sites de production. Ces écoles, qui peuvent être éphémères, à très faible effectif, conjuguent souvent un enseignement du programme français « en présence » et à distance, et relèvent d'un savoir-faire particulier.

- [Établissements partenaires](#)

Les organismes gestionnaires responsables juridiquement et financièrement de ces établissements confient à la MLF, par convention, des prestations d'ingénierie pédagogique (aide au recrutement, soutien et suivi du dossier d'homologation, organisation de la structure pédagogique, etc.) voire de conseil administratif ou financier.

- [Action de coopération éducative](#)

La MLF agit en tant qu'opérateur de l'État ou d'institutions publiques ou privées françaises et/ou étrangères dans le cadre d'actions de coopération pédagogique et éducative pour des établissements qui en font la demande. L'association accompagne ces établissements notamment sur les procédures d'homologation et la formation des équipes enseignantes.

C. CONVENTIONNEMENT versus DÉCONVENTIONNEMENT

Nous savons qu'un accord-cadre, entré en vigueur au 1er janvier 2022, a remplacé le protocole d'entente qui régissait jusqu'à ce jour les relations entre AEFÉ et MLF.

Dans une communication conjointe du directeur de l'AEFE, Mr Olivier Brochet, et le président de la MLF, Mr François Perret, au sujet de cet accord-cadre signé pour une durée de 5 ans est écrit :

« Le soutien important de l'État à la MLF, à travers l'action de l'opérateur public, est confirmé par la mise à disposition dans les huit établissements conventionnés de la MLF de personnels enseignants et d'encadrement employés par l'AEFE. Un soutien renforcé est accordé dans ce cadre aux établissements conventionnés de la MLF au Liban et en Éthiopie, deux pays de première importance pour la diplomatie française et nécessitant une vigilance et un accompagnement accrus dans la période actuelle.

Les modalités d'un dialogue et d'une coopération renforcée entre l'AEFE et la MLF, sont définies dans cet accord, pour favoriser le développement du réseau de l'enseignement français à l'étranger dans le cadre du CAP 2030 de l'Agence et des orientations stratégiques propres à la MLF.»

• Conventionnement

Le personnel d'encadrement est directement rémunéré par l'AEFE et change tous les 3-5 ans, les résidents sont depuis cette année totalement pris en charge financièrement par le lycée (100% PRR) mais restent des fonctionnaires français, avec statut de « résidents ».

L'AEFE verse des subventions suivant les besoins, cette année une subvention a été accordé pour des travaux de sécurité (ré-aménager le portail principal) et pour réparer les façades de l'école.

• Déconventionnement

Nous savons donc que les employés de l'AEFE, personnel d'encadrement et corps enseignants (11 professeurs au LFIMolière), vont être les principaux affectés par ce changement de statut.

Le 15 mars 2023, nous avons reçu une lettre du directeur général du MLF indiquant ce qui suit

"Dans l'histoire des établissements, il peut apparaître opportun d'envisager un déconventionnement pour apporter plus de souplesse dans la gestion, pour retrouver des équilibres financiers, pour homogénéiser le fonctionnement en réseau des établissements; sur les dix établissements du réseau espagnol de la Mlf, deux seulement sont conventionnés avec l'AEFE.

Depuis plusieurs années, la question est posée au sein de notre association sur l'opportunité de conserver cette situation. En 2021, dans le cadre des discussions sur le renouvellement de l'accord-cadre entre l'AEFE et la Mlf, il avait été décidé de travailler sur l'hypothèse d'un déconventionnement du lycée à l'appui de l'équilibre économique général de la relation AEFÉ/Mlf. En novembre 2021, la Mlf et l'AEFE avaient pris le parti de surseoir à cette décision...

Aucune décision n'a été encore prise ni présentée aux instances de l'association. C'est la raison pour laquelle aucune communication, aucun échange avec l'ensemble des acteurs n'ont été entrepris.

Si nous devons relancer ce projet, il fera l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs et toutes les questions que vous soulevez dans vos courriers seraient alors abordées et des réponses apportées."

NEWSLETTER

BULLETIN BIMESTRIEL DE L'APAELM



MAR 2023

**SPECIAL
EDITION**

D. QUESTIONS OUVERTES

Bien qu'un éventuel déconventionnement soit quelque chose d'encore dans l'air, rien n'est encore décidé, mais cela reste une hypothèse plausible à terme. L'APAELM a posé à plusieurs reprises des questions à la fois dans les Conseils d'Établissements de cette année scolaire (2022-2023), par courrier à la MLF et lors de rencontres avec différents représentants soit du SCAC (Ambassade), soit des élus des Français de l'étranger (députés, sénateurs et conseillers consulaires). Des questions qui n'ont pas reçu de réponses claires et pour lesquelles nous continuons à demander des informations et de la transparence :

- *Quelles sont les projections sur le fonctionnement, les bénéfices et les coûts à 3 ans?*
- *Quelles sont les leçons tirées des précédents cas de déconventionnement?*
- *Comment le déconventionnement affecterait-il les finances et la situation économique de notre lycée ?*
- *Notre nouveau statut : partenaires de l'AEFE ?*
- *Quelles seraient les nouvelles conditions pour les personnels de direction et pour les enseignants fonctionnaires français (résidents) ?*
- *Avec la disparition du statut de résident, devraient-ils devenir des enseignants déplacés et donc rester dans le système français avec des conditions différentes des conditions actuelles ? Se verraient-ils proposer un contrat local et entreraient-ils dans le système professionnel espagnol ?*
- *Quel sera l'impact sur les enseignants sous contrat local déjà présents ?*
- *Le Lycée continuerait-il à recevoir des subventions de l'AEFE et quelles seraient les conditions à remplir ?*

Toutes ces questions, et bien d'autres, devront être répondues par les instances compétentes, et nous y travaillerons dans les semaines/mois à venir.

Abécédaire :

apaelm.com/abc

Newsletter, information :

apaelm.com/newsletter



COMISIONES & CONTACTOS COMMISSIONS & CONTACTS

AFILIACIÓN, INFORMACIÓN GENERAL
ADHESIÓN, INFORMATION GÉNÉRALE

apaelm@gmail.com

BECAS
BOURSES

apaelm@gmail.com

CAMPAMENTOS DE VACACIONES
CAMPS DE VACANCES

primaire.apaelm@gmail.com

COMEDOR
CANTINE

cantine.apaelm@gmail.com

CONVIVENCIA
VIVRE ENSEMBLE

vivre.ensemble.apaelm@gmail.com

CULTURA & CONFERENCIAS
CULTURE & CONFÉRENCES

conferencias.apaelm@gmail.com

EBEP/NEE
EBEP

cebep.apaelm@gmail.com

ECO-ESCUELA
ÉCO-ÉCOLE

ecoecole.apaelm@gmail.com

FIESTAS
FÊTES

fiesta.apaelm@gmail.com

INTERCAMBIOS INTERNACIONALES
MOBILITÉ INTERNATIONALE

intercambiosescolares.apaelm@gmail.com

LIBROS
LIVRES

apaelm@gmail.com

PRIMARIA
PRIMAIRE

primaire.apaelm@gmail.com

SECUNDARIA
SECONDAIRE

secundaria.apaelm@gmail.com

TRANSPORTE
TRANSPORT

transport.apaelm@gmail.com

apaelm@gmail.com

 apaelm.com
 [@apaelm.asoc](https://www.facebook.com/apaelm.asoc)
 [@apaelm.asoc](https://www.instagram.com/apaelm.asoc)
 [@APAELM_asoc](https://twitter.com/APAELM_asoc)
 [@APAELM](https://www.linkedin.com/company/APAELM)



Asociación de Padres de Alumnos
Association de Parents d'Elèves

Lycée français international Molière - Villanueva de la Cañada (Madrid)

Fédération des APE
des Établissements
d'Enseignement
français à l'Étranger
Federación de APAs
de Liceos franceses
en España

Membre
Miembro



FAPEE



fapalfe
FAPEE Zone Ibérique